

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE LEVIE

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 23 février 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Georges René Paul Edouard MIZON de PERETTI époux de Madame Geneviève Fanny Marguerite QUIRET, demeurant à STELLA PLAGE (62780) 550 avenue Suzanne, né à BETHUNE (62400) le 16 février 1934 et marié à la mairie d'EVREUX (27000) le 2 juin 1962, ET Madame Jacqueline MIZON de PERETTI épouse de Monsieur Claude Maurice MONTIGNY, demeurant à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) 128 Boulevard Auguste Blanqui, née à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 26 janvier 1937 et mariée à la mairie de PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 23 juin 1962 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts.

Ils possèdent depuis plus de trente ans, à la suite de leur père adoptif : Monsieur Don Georges Michel de PERETTI, demeurant à PARIS (75014), 69 rue de la Tombe Issoire, né à LEVIE (20170), le 17 juin 1875, veuf de Madame Célestine GRIBLIN et décédé à PARIS (75014) le 5 avril 1946, et de leur mère : Madame Marie Colombe de PERETTI, demeurant à PARIS (75014), 69 rue de la Tombe Issoire, née à LEVIE (20170), le 15 mars 1899, Veuve en uniques noces de Monsieur René MIZON et décédée à PARIS (75014) le 18 février 1989, et dont ils ont continué la possession :

les biens immobiliers suivants : 1/ A LEVIE (20170) Lieu-dit Inorito, une parcelle de terre sur laquelle est édifiée une maison à usage d'habitation constituée de deux étages, grenier sur rez-de-chaussée, un garage et un jardin derrière niveau 1er étage sur lequel est édifiée une petite maisonnette, cadastrée section C numéro 141 pour 04a 95ca : 1/8ème indivis en pleine propriété des lots de copropriété numéros 2 représentant : Au rez-de-chaussée, deux pièces situées à gauche et 4 représentant : A l'étage, quatre pièces couvrant l'étage et 1/16ème indivis en pleine propriété du lot numéro 7 représentant un grenier. 2/ A LEVIE (20170) 1/8ème indivis en pleine propriété Des parcelles de terre cadastrées : section A numéro 376 ldt Calega pour 85a 22ca, section A numéro 390 ldt Casanili pour 90a 83ca, section B numéro 49 ldt Stazzona pour 27a 33ca, section B numéro 50 ldt Stazzona pour 29a 12ca, section B numéro 51 ldt Stazzona pour 1ha 17a 18ca, section B numéro 52 ldt Stazzona pour 26a 78ca, section B numéro 55 ldt Stazzona pour 08a 69ca, section B numéro 56 ldt Stazzona pour 1ha 74a 10ca, section B numéro 57 ldt Stazzona pour 1ha 52a 05ca, section C numéro 31 ldt Piana pour 01a 68ca, section C numéro 40 ldt Chiusello pour 01a 05ca, section C numéro 41 ldt Chiusello pour 07a 05ca, section C numéro 787 ldt Altajanese pour 15a 74ca, section E numéro 70 ldt Milella pour 58a 58ca et section E numéro 169 ldt Canapajo pour 81a 17ca, soit total surface : 08ha 76a 57ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr